



# Le Moniteur

Paraissant  
du Lundi au Vendredi

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Directeur Général  
*Ronald Saint Jean*

175<sup>e</sup> Année – N° 102

PORT-AU-PRINCE

Vendredi 12 Juin 2020

## SOMMAIRE

### *ARRÊTÉ*

*ARRÊTÉ SANCTIONNANT, POUR SORTIR SON PLEIN ET ENTIER EFFET, LE DOCUMENT  
DE POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION ET DE PROMOTION SOCIALES  
(PNPPS)*

**LIBERTÉ**

**ÉGALITÉ**

**FRATERNITÉ**

**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

### **ARRÊTÉ**

**ARRÊTÉ SANCTIONNANT, POUR SORTIR SON PLEIN ET ENTIER EFFET,  
LE DOCUMENT DE POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION  
ET DE PROMOTION SOCIALES  
(PNPPS)**

**JOVENEL MOÏSE  
PRÉSIDENT**

Vu la Constitution, notamment ses articles 19, 22, 23, 136 et 156 ;

Vu le Décret du 4 novembre 1983 organisant le Ministère des Affaires Sociales ;

Vu le Décret du 17 mai 2005 portant organisation de l'Administration centrale de l'État ;

Vu le Décret du 17 novembre 2005 portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) ;

Considérant qu'il est impératif pour l'État de définir les grandes orientations en matière de protection et de promotion sociales afin de casser la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté et créer de meilleures conditions de vie pour la population ;

Considérant qu'à cet effet, un document de Politique Nationale de Promotion et de Protection Sociales (PNPPS) a été élaboré et constitue un outil essentiel de référence de protection et de promotion sociales ;

Considérant qu'il y a lieu de sanctionner, pour sortir son plein et entier effet, le document de Politique Nationale de Promotion et de Protection Sociales (PNPPS) ;

Sur le rapport de la Ministre des Affaires Sociales et du Travail ;

Et après délibération en Conseil des Ministres ;

### ARRÊTE

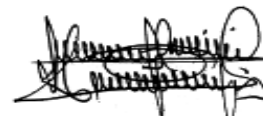
**Article 1<sup>er</sup>.**- Est et demeure sanctionné, pour sortir son plein et entier effet, le document de Politique Nationale de Protection et de Promotion Sociales (PNPPS).

**Article 2.-** Le présent arrêté sera imprimé, publié et exécuté à la diligence du Ministre des Affaires Sociales et du Travail.

Donné au Palais National, à Port-au-Prince, le 5 juin 2020, An 217<sup>e</sup> de l'Indépendance.

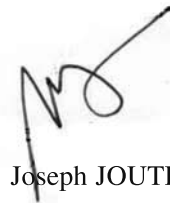
Par :

Le Président



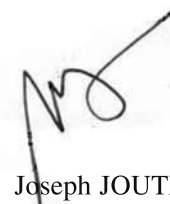
Jovenel MOÏSE

Le Premier Ministre



Joseph JOUTHE

Le Ministre de la Planification et de la Coopération Externe



Joseph JOUTHE

Le Ministre des Affaires Étrangères et des Cultes




Claude JOSEPH

Le Ministre de la Défense




Jean Walnard DORNEVAL

Le Ministre de l'Économie et des Finances



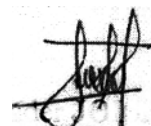
Michel Patrick BOISVERT

Le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles  
et du Développement Rural




Patrix SEVERE

Le Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications




Nader JOISEUS

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie



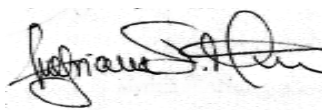
Jonas COFFY

Le Ministre de l'Environnement



Abner SEPTEMBRE

La Ministre du Tourisme



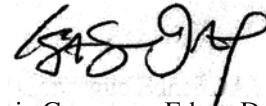
Myriam JEAN

Le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique



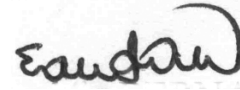
Lucmanne DELILLE

Le Ministre des Haïtiens vivant à l'Étranger



Louis Gonzague Edner DAY

Le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales



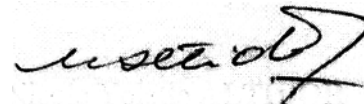
Audain Fils BERNADEL

Le Ministre de l'Éducation Nationale  
et de la Formation Professionnelle



Pierre Josué Agénor CADET

La Ministre des Affaires Sociales et du Travail



Nicole Yolette ALTIDOR

La Ministre de la Santé Publique et de la Population



Marie Gréta ROY CLÉMENT

La Ministre à la Condition Féminine  
et aux Droits des Femmes



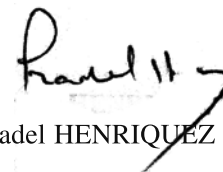
Marie Giselhaine MOMPRIEMER

Le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique



Max ATTYS

Le Ministre de la Culture et de la Communication



Pradel HENRIQUEZ

Achévé d'imprimer par Presses Nationales d'Haïti - Port-au-Prince  
ISSN : 1683-2930 • Dépôt légal : 85-01-027 Bibliothèque Nationale d'Haïti  
©Tous droits réservés 2020